

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**DU JEUDI 19 SEPTEMBRE À 20^H30***(les délibérations sont consultables en Mairie)*

Présents : MM. LAMY, STEVENNE, LATOUR, MARCHANDIAU, NONAT, ROBIN,
Mmes FLORET, NOBLET, CHAUVE, DURAND, GUILLEMINOT, MOYEMONT, PARIAT.

Absent excusé : M. BOTELLA Jean.

Absent : M. BOUTIER Bruno.

Secrétaire de Séance : M. NONAT Patrice.

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2020-2023

Le contrat groupe d'assurance souscrit auprès du groupement d'assurances AXA France-Vie - GRAS SAVOYE garantissant la couverture des risques financiers encourus par la Commune à l'égard de son personnel en cas de :

- décès ;
- accident du travail, maladie professionnelle, maladie imputable au service ;
- congé de longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie ;
- congé maternité, paternité, adoption ;
- maladie ordinaire, accident de vie privée ;

arrive à échéance le 31 décembre 2019.

A ce titre, Monsieur le Maire indique qu'il a mandaté le Centre de Gestion de l'Aube pour lancer une procédure de mise en concurrence d'un nouveau contrat, afin d'obtenir de meilleurs taux et garanties.

Le marché a été attribué au groupement : **CNP Assurances - SOFAXIS.**

Durée du Contrat : **4 ans** à compter du 1^{er} janvier 2020, avec une garantie de taux de 2 ans.

Régime du contrat : **capitalisation.**

Préavis : adhésion résiliable chaque année, sous réserve de l'observation d'un préavis de **6 mois.**

↳ **Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**

Risques garantis : tous les risques.

Taux de remboursement : 100 %

Franchise : **15 jours** par arrêt en maladie ordinaire.

TAUX : 5,20 %.

↳ **Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires de droit public :**

Risques garantis : tous les risques.

Taux de remboursement : 100 %

Franchise : **10 jours** par arrêt en maladie ordinaire.

TAUX : 1 %.

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

➤ Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ▶ **DÉCIDE** d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2020, au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion ;
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance avec le groupement CNP Assurances - SOFAXIS, pour la période 2020-2023.

CREATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR(TRICE) DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALOPINS »

Le Maire informe l'assemblée que l'emploi de direction de l'Accueil de Loisirs « LES GALOPINS » est actuellement occupé par un agent recruté sur le grade d'animateur (catégorie B).

Considérant la strate de population de la Commune, le taux de fréquentation de l'Accueil de Loisirs et les missions du poste de directeur(trice) à exercer, il serait judicieux d'étendre l'exercice de cet emploi à d'autres grades, à savoir :

- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

➤ Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ▶ **ADOPTE** la proposition précitée ;
- ▶ **PRÉCISE** que le tableau des effectifs sera modifié à cet effet.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE NOGENT-SUR-SEINE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commune est désormais incluse dans le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la Centrale Nucléaire de NOGENT-SUR-SEINE, dont le rayon a été étendu de 10 à 20 km.

A la demande du Conseil Départemental, il est nécessaire de désigner un représentant pour siéger à la Commission Locale d'Information (CLI) de la Centrale Nucléaire.

Il est précisé que les CLI, créées dans le but de garantir la transparence vis-à-vis de la production d'électricité d'origine nucléaire, ont pour missions principales de suivre l'impact des installations nucléaires et de relayer les informations auprès des populations.

➤ Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- ▶ **DÉSIGNE** M. LAMY Michel, Maire, pour représenter la Commune au sein de la Commission Locale d'Information de la Centrale Nucléaire de NOGENT-SUR-SEINE.

DECISION MODIFICATIVE POUR LE RENOUELEMENT DU STANDARD TELEPHONIQUE (CONTRAT ORANGE)

Afin de régulariser certaines opérations comptables, le Conseil Municipal valide la décision budgétaire modificative suivante :

- ♦ **Dépenses d'investissement** : Renouvellement du contrat ORANGE pour l'installation et la maintenance téléphonique regroupant la Mairie, l'Accueil de Loisirs et l'Ecole ⇒ 5.300 €.

Il est précisé que l'ancien contrat arrivait à échéance en mai 2019 et que, passée cette date, la maintenance des équipements n'était plus prise en charge.

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

MODIFICATION STATUTAIRES DU SDDEA - CONSULTATION DES MEMBRES POUR AVIS

Le Maire expose au Conseil Municipal que, lors de son Assemblée Générale du 27 juin 2019, le Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) a adopté des propositions de modifications statutaires tenant principalement à :

- L'intégration des dispositions relatives à la demande de reconnaissance du SDDEA en un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). Il est donc nécessaire de définir le nouvel EPAGE, identifier ses missions, sa gouvernance et les modalités de son financement ;
- La reprise d'un article du Code de l'environnement relatif à « *l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques* », mission intrinsèque du rôle d'un EPAGE ;
- La clarification des conditions de représentation au sein des instances du SDDEA en matière de délégation de la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ;
- L'anticipation des modifications législatives relatives aux conditions de représentation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) au sein des instances du SDDEA ;
- La modification des annexes des statuts relatives aux périmètres de 2 Bassins (Seine Aval / Seine et Affluents Troyens).

Par courrier en date du 2 juillet 2019, le SDDEA a sollicité la Collectivité afin de rendre un avis sur les modifications statutaires proposées.

☞ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ **ÉMET** un avis favorable aux modifications statutaires adoptées par le SDDEA.

MOTION RELATIVE A L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre qu'il a reçu du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) relative aux risques qui pèsent sur la pérennité des syndicats d'énergie dans le contexte actuel de projet de nouvelle réforme territoriale de l'énergie.

Force est de constater que le SDEA est un levier puissant en matière de cohésion sociale et territoriale qui permet d'agir en matière d'aménagement du territoire et de transition énergétique.

Cependant, le SDEA a été informé d'une nouvelle organisation territoriale de l'énergie qui privilégierait l'éclatement des syndicats et favoriserait l'exercice de leurs compétences au niveau de chaque intercommunalité à fiscalité propre.

Dans ce contexte, le SDEA a délibéré sur une motion de contestation sur ce projet.

☞ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ **DÉCIDE** de soutenir la motion adoptée par le SDEA se prononçant sur la préservation de périmètres géographiques de grande taille pour l'exercice des compétences des syndicats d'énergie en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'énergie.

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT

Le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 15 juin 2012, de devenir actionnaire de la Société SPL-Xdemat afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque actionnaire examine le rapport de gestion de l'exercice 2018 de la Société.

Ce dernier faisant apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant ⇒ 2169 au 31 décembre 2018,
- un chiffre d'affaires en augmentation de 900 871 €,
- un résultat net positif de 58 116 €.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

▶ **APPROUVE** le rapport de gestion 2018 de la Société SPL-Xdemat.

RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE (CCPRS)

Le Maire expose à l'assemblée que « *le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'Établissement, accompagné du Compte Administratif* ».

⇒ Après examen des documents transmis par le Président de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) et présentés par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

▶ **PREND ACTE** :

- du rapport annuel d'activités 2018 de la CCPRS,
- des Comptes Administratifs 2018 portant sur le budget principal et les budgets annexes (zones d'activités et bâtiments à vocation économique) de la CCPRS.

REMBOURSEMENT PARTIEL ANTICIPE DU PRET RELAIS CONTRACTE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Par délibération en date du 18 juin 2019, le Conseil Municipal a contracté un prêt relais de 150 000 € auprès de la BANQUE POSTALE afin de répondre aux besoins ponctuels de trésorerie de la Commune, et ce en attente du versement des subventions accordées pour les travaux d'accessibilité Mairie / Ecole.

Suite au versement de ces aides à hauteur de 109 600 €, Monsieur le Maire sollicite, par conséquent, l'autorisation de procéder au remboursement partiel anticipé du prêt relais.

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

⇒ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

▶ **AUTORISE** le Maire :

- à procéder au remboursement partiel anticipé du prêt relais contracté à la BANQUE DE FRANCE pour un montant de 109 600 €,
- à effectuer tout autre remboursement partiel à venir.

**QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :****Monsieur le Maire fait un point sur les divers projets et affaires communales en cours :**▶ **Assainissement collectif** ⇒ présentation de la prospective financière élaborée par le SDDEA.

Au vu de l'enjeu du dossier, le Conseil Municipal est invité à mener une réflexion ⇒ une décision sera prise ultérieurement.

▶ **Travaux de mise en accessibilité et d'aménagement de la salle polyvalente :**

Suite à l'appel d'offres lancé pour le marché de travaux, la SIABA, maître d'ouvrage délégué, a procédé à l'ouverture des plis et viendra présenter le rapport d'analyse des offres au cours d'une prochaine réunion qui se tiendra le 7 octobre 2019 en Mairie.

Les travaux devraient commencer au plus tard avant la fin de l'année.

▶ **Enquêtes publiques** ⇒ 2 enquêtes publiques vont avoir lieu simultanément :

❶ **Du 30 septembre au 30 octobre 2019** ⇒ projets d'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** et du **Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)**.

Ces deux dossiers sont consultables à la CCPRS ou sur le site internet www.ccprs.fr/urbanisme.

4 permanences seront également tenues par un commissaire enquêteur à la CCPRS.

❷ **Du 1^{er} octobre au 5 novembre 2019** ⇒ Révision du **Plan de Prévention des Risques Inondations de la Seine Aval (PPRI)**.

Des commissaires enquêteurs siégeront lors de permanences qui se tiendront dans différentes mairies tout au long de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible en Mairie de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE.

▶ **Illuminations de Noël :**

Monsieur le Maire présente les nouvelles illuminations de Noël que la Commune souhaite acquérir (Mairie, rues Général Leclerc et Libération) ⇒ des demandes de devis sont en cours.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire,
Michel LAMY